

Expliquer est-ce (un peu) excuser ?

Author : André Perrin

Categories : [Politique](#), [Revue Mezetulle](#)

Date : 24 mars 2016

Cet article a été originellement publié le 22 février 2016 sur le [site de la revue Mezetulle](#), animé par la philosophe Catherine Kintzler.

Le 9 janvier 2016, lors de la commémoration de l'attaque terroriste contre l'Hyper Cacher, le premier ministre déclarait : « Pour ces ennemis qui s'en prennent à leurs compatriotes, qui déchirent le contrat qui nous unit, il ne peut y avoir aucune explication qui vaille ; car expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser ». Cette déclaration devait susciter les protestations indignées de divers sociologues, dont celle de M. Bernard Lahire, professeur à l'École normale supérieure de Lyon, dans les colonnes du journal *Libération* :

« Il accuse les sciences sociales d'excuser, montrant par là son ignorance. Tout le monde trouverait ridicule de dire qu'en étudiant les phénomènes climatiques, les chercheurs se rendent complices des tempêtes meurtrières. C'est pourtant bien le type de propos que tient Manuel Valls au sujet des explications scientifiques sur le monde social »
(*Libération*, « Il rompt avec l'esprit des Lumières », 13 janvier 2016).

Hypothèses initiales

Si la comparaison de M. Lahire est pertinente, les auditeurs de Manuel Valls auraient dû s'esclaffer en écoutant sa déclaration. Comme ils ne l'ont pas fait et comme M. Lahire n'en fournit aucune explication, il nous faut risquer quelques hypothèses. Il est possible que ces auditeurs, dont la plupart n'avaient certainement pas suivi les leçons de M. Lahire à l'École normale supérieure, aient pensé que la climatologie n'était pas une branche des sciences sociales. Peut-être, quelque ignorants qu'ils fussent de ces dernières, ont-ils pressenti confusément que la climatologie fait partie des sciences de la nature et la sociologie des sciences de l'homme. Peut-être ont-ils subodoré que l'explication n'a ni le même statut ni la même portée dans celles-ci et dans celles-là parce que les unes prennent pour objet des phénomènes physiques, les autres des faits sociaux, c'est-à-dire des actions humaines. La rencontre entre des masses d'air de températures différentes n'étant pas délibérée par des agents conscients et volontaires, à la

différence de celle de malfaiteurs se réunissant pour réfléchir à la meilleure manière de tuer des Juifs dans une épicerie, la question de savoir si l'explication du phénomène pourrait valoir comme excuse ne se pose pas dans le premier cas, mais pourrait bien se poser dans le second. Pour s'en assurer, et pour décider si la formule « expliquer, c'est un peu excuser » est ou non absurde, il faut tout d'abord dire ce que c'est qu'expliquer et ce que c'est qu'excuser.

Expliquer et excuser

Excuser, c'est alléguer une raison qui permet de disculper quelqu'un, c'est-à-dire de nier ou d'atténuer sa responsabilité dans une faute qui lui est imputée. Comme l'indique l'étymologie (*excusare* vient de *ex causa*), c'est mettre quelqu'un « hors de cause », en montrant qu'il n'est pas la véritable cause de l'action mauvaise qu'on lui impute, soit qu'une autre cause ait agi à travers lui, soit qu'il n'ait pas agi « en connaissance de cause », n'ayant pas conscience de ce qu'il faisait, soit que son action ait été déterminée par des circonstances extérieures, étrangères à sa volonté. Ainsi l'employé de banque qui, sous la menace d'une arme, remet la caisse au braqueur ne fera pas l'objet de poursuites pénales parce qu'il aura été, pour le dire dans la langue de l'École, la cause *instrumentale*, mais non la cause *principale* de son action (Article 122-2 du code pénal : « *N'est pas pénalement responsable la personne qui a agi sous l'empire d'une force ou d'une contrainte à laquelle elle n'a pas pu résister* »). Ou bien si, alléguant que je ne l'ai pas fait exprès, je prie celui sur le pied de qui j'ai marché de m'excuser, je veux dire que n'ayant pas conscience de ce que je faisais, cela s'est fait contre ma volonté en sorte que c'est un peu comme si ce n'était pas réellement moi qui l'avais fait. Ou encore, celui dont le discernement était aboli ou altéré au moment où il a accompli l'acte qu'on lui reproche se verra exonéré de responsabilité pénale, totalement dans le premier cas, partiellement dans le second (Article 122-1 du code pénal). Chaque fois donc on excuse celui à qui un acte répréhensible est imputé en montrant que cet acte ne découlait pas de la force intérieure de sa volonté éclairée par l'entendement, mais était l'effet de forces extérieures sur le jeu et l'entrecroisement desquels sa volonté n'avait pas de prise. Il en résulte d'abord que cet effet n'est à cet égard pas différent de ceux de la tempête meurtrière dont il était question plus haut. Il en résulte ensuite que dès lors qu'on explique les actions humaines comme les phénomènes physiques il devient impossible de les rapporter à la volonté libre de sujets conscients et responsables de leurs actes. La question sera donc de savoir si le modèle explicatif des sciences de la nature est bien celui des sciences de l'homme. Pour répondre à cette question il faut dire ce que c'est qu'expliquer.

Au sens courant du terme, expliquer c'est indiquer la cause d'un fait ou d'un événement : l'heure tardive à laquelle je rentre s'explique par les embouteillages sur le périphérique et l'ébullition de l'eau dans la casserole par l'élévation de sa température à 90°. Expliquer dans les sciences consiste à rattacher un phénomène à un autre, ou des phénomènes à d'autres phénomènes, d'après des lois. Ainsi la loi de Boyle-Mariotte établit-elle un rapport constant entre la température, la pression et le volume d'un gaz : « À température constante, la pression d'un gaz contenu dans un récipient fermé est inversement proportionnelle au volume du gaz ». La loi de la chute des corps formule un rapport nécessaire entre l'accélération que subit un corps, l'espace qu'il parcourt et le

carré du temps qu'il met à le parcourir. Dès lors que ces lois sont mathématiquement exprimées, elles autorisent des prévisions précises : sachant que $v = g.t$ et que $e = \frac{1}{2} g.t^2$, je peux prévoir exactement à quelle vitesse arrivera au sol un corps tombé de telle ou telle hauteur. Dans la physique corpusculaire toutefois la prévision ne peut être que statistique ou probabilitaire. L'explication scientifique est dite mécaniste dans la mesure où elle ne recourt qu'à la causalité efficiente (ou motrice, ou antécédente) à l'exclusion des causes finales. La science moderne s'est justement constituée conformément à ce paradigme mécaniste.

Sciences de la nature et sciences de l'homme : expliquer et comprendre

Est-ce que « les explications scientifiques sur le monde social » sont de même nature que les explications scientifiques sur le climat, comme le suggère M. Lahire ? Lorsque les sciences sociales naquirent au XIXe siècle, elles eurent la tentation d'adopter le paradigme des sciences de la nature et de se constituer comme « physique sociale ». Auguste Comte entend fonder la sociologie comme science positive, exacte et rigoureuse qui doit atteindre la même certitude que la physique en déterminant les lois de l'évolution sociale. Selon cette perspective « nomologique », expliquer un fait c'est montrer qu'on peut le déduire d'une ou de plusieurs lois. Cependant Dilthey opposa dans une formule célèbre la méthode des sciences de l'esprit à celle des sciences de la nature : la nature, nous l'expliquons, la vie psychique nous la comprenons. Il n'entendait pas par là priver les sciences de l'homme de l'explication mécaniste par les causes efficientes, mais ménager une place à la prise en compte des spécificités de l'action humaine. Et de fait les grands courants de la sociologie ultérieure s'employèrent à articuler, chacun à sa manière, explication et compréhension. Dans le sillage de Comte, Durkheim estime qu'il faut traiter les faits sociaux comme des choses, mais il précise dans la conclusion de *Les Règles de la méthode sociologique* que ces choses sont des *choses sociales*. Max Weber insiste quant à lui sur la nécessité de saisir les motifs qui guident les actions humaines, fondant ainsi une sociologie « compréhensive », mais ne renonce pas pour autant à l'explication causale : explication et compréhension sont pour lui deux moments de la méthode sociologique. De même le constructivisme structuraliste de Bourdieu et l'individualisme méthodologique de Boudon combinent explication et compréhension selon une orientation plus « mécaniste » chez le premier, plus « compréhensive » chez le second.

La sociologie doit expliquer dans la mesure où, comme le dit Bourdieu, « il existe dans le monde social lui-même [...] des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leur représentations » [1](#). En tant que l'action humaine est déterminée par des forces extérieures qui échappent à la conscience et à la volonté, en tant qu'elle est non-libre par conséquent, elle relève de l'explication ; mais en tant qu'elle n'est pas réductible à une réaction chimique ou à un phénomène physique comme la chute d'un corps, en tant que la conscience et la volonté y ont leur part (le manifestant qui reçoit un coup de matraque se plaindra de violence policière, mais pas de violence mobilière si son lustre mal accroché lui tombe sur le crâne), elle doit être rapportée à l'intention du sujet agissant et relève alors de la compréhension. Comprendre c'est saisir le sens

d'une action et la rendre intelligible en recherchant les raisons, qui peuvent être bonnes ou mauvaises, et non les causes, qui ne sont, elles, ni bonnes ni mauvaises. Comprendre n'est donc pas excuser car si on ne peut pas agir sans raison, on peut très bien préférer de mauvaises raisons à des bonnes : *video meliora proboque, deteriora sequor* [2](#). En revanche l'explication comme telle, dans la mesure où elle exclut le libre arbitre, exclut la possibilité d'imputer la responsabilité à l'agent et permet, dès lors qu'il s'agit bien d'un agent c'est-à-dire d'un sujet humain et non pas d'un objet ou d'un fait physique, de l'excuser.

En ce sens expliquer c'est excuser et, du reste, il n'y a jamais eu d'autre façon d'excuser que d'expliquer. Nietzsche ne s'y est pas trompé, qui a constamment réputé la punition injuste au motif qu'elle postulait faussement le libre-arbitre à l'origine d'un acte qui était en fait déterminé par une multiplicité de causes antécédentes. L'être de l'homme ne peut se voir attribuer aucune responsabilité « dans la mesure où il n'est rien que conséquence nécessaire et résultat d'un enchevêtrement d'éléments et d'influences de choses passées et présentes ; tant et si bien que l'on ne peut rendre l'homme responsable de rien, ni de son être, ni de ses motifs, ni de ses actes, ni de leurs effets. [...] Personne n'est responsable de ses actes, personne ne l'est de son être ; juger est synonyme d'être injuste » [3](#).

Déterminisme et liberté

Dans un ouvrage qu'il a récemment publié M. Lahire crédite la sociologie d'avoir, après Copernic, Darwin et Freud, infligé une quatrième blessure narcissique à l'humanité [4](#) « en rendant visibles les régularités collectives ou les habitudes dont les individus ne sont pas toujours conscients, en mettant aussi en lumière des structures, des mécanismes ou des processus sociaux qui sont rarement le produit de la volonté des individus tout en les traversant en permanence de manière intime » [5](#). Et il poursuit un peu plus loin : « Par là, elle vient contrarier toutes les visions enchantées de l'homme libre, autodéterminé et responsable » (*Ibid.* p. 8.). Si le propre de l'explication sociologique est de montrer que ce qui se passe à l'intérieur de l'homme est *rarement* le produit de sa volonté et qu'il est *loin* d'être le sujet libre et responsable qu'on se plaît naïvement à imaginer, on voit mal comment elle n'aurait pas pour effet de l'excuser quand on lui impute une action répréhensible. M. Lahire répondra peut-être que l'explication sociologique n'aboutit pas à un déterminisme strict, mais seulement à « des probabilités d'apparition de comportements ou d'événements » (*Ibid.* p. 58.). Mais cela légitime précisément la formulation qu'il condamne. L'avocat qui explique devant la cour d'assises que son client a été conduit à tuer en raison de son enfance malheureuse, de son père alcoolique et violent, de sa mère prostituée, de son oncle pédophile, de son échec scolaire, de ses mauvaises rencontres en prison, cette école du crime, ne prétend pas que tous les êtres qui ont eu un parcours analogue sont devenus des meurtriers, mais seulement qu'ils avaient davantage de chances de le devenir ; et ce que la cour lui accordera éventuellement ce sont des circonstances atténuantes. Qu'est-ce donc qu'accorder des *circonstances atténuantes* sinon *excuser un peu* ?

On objectera peut-être que la rigueur conceptuelle n'est pas de mise ici, que Manuel Valls a dit

« expliquer », mais qu'il aurait tout aussi bien pu dire « comprendre », et que M. Lahire a repris sans réfléchir cette notion d'explication alors qu'il voulait parler de compréhension. Bref, parce qu'il n'est pas professeur de sociologie Valls aurait dit le vrai par hasard tandis que Lahire, bien qu'il soit professeur de sociologie, aurait dit le faux par inadvertance. L'essentiel est que les ennemis de la sociologie veulent à toute force empêcher les chercheurs de chercher, c'est-à-dire tout à la fois d'expliquer et de comprendre, de peur qu'ils n'excusent les délinquants, tandis que la sociologie, quelque insistance qu'elle mette à dénoncer la « fiction » du libre arbitre⁶, n'exclurait pas que l'homme puisse être responsable de ses actes.

Là les choses se corsent car ce n'est plus un premier ministre que M. Lahire rencontre en travers de sa route, un ignorant qu'il peut écraser de son mépris, mais ce sont ses propres collègues. Ainsi le sociologue Ahmet Toprak, professeur à l'université de Dortmund, a-t-il déclaré à propos des Maghrébins impliqués dans les agressions sexuelles de Cologne :

« Ils n'ont donc pas le droit de travailler, sont exclus des cours de langue et d'intégration, ne peuvent pas choisir leur lieu de résidence, sont contraints de vivre dans l'illégalité. Je ne veux en rien les excuser, mais ils n'ont d'autre choix que de tomber dans la criminalité [...]. Les structures qui les attendent en Allemagne sont telles qu'ils n'ont d'autre choix que de tomber dans la criminalité » (*Libération* 22 janvier 2016).

Ce sociologue ne veut en rien les excuser, mais il affirme par deux fois qu'ils n'avaient d'autre choix que de tomber dans la criminalité. Ne pas avoir le choix entre deux possibilités, c'est ne pas avoir le choix du tout, c'est être « déterminé à un seul » comme l'animal qui suit son instinct ou la tuile qui tombe du toit sur la tête du passant selon un mouvement uniformément accéléré : comment pourrait-on mieux excuser quelqu'un qu'en montrant qu'il n'avait rigoureusement aucune possibilité de faire autre chose que ce qu'il a fait ? Le professeur de sociologie Toprak va ainsi beaucoup plus loin que le premier ministre : si on le suit, expliquer ce n'est pas « excuser un peu », c'est mettre totalement hors de cause au sens de l'article 122-2 du Code pénal.

Mais voici un autre sociologue, fort à la mode celui-là, qui va encore plus loin que M. Toprak et en ayant, lui, le double mérite de la cohérence et de la franchise. Il s'agit de M. Geoffroy de Lagasnerie qui se réclame à la fois de Bourdieu et de Foucault. Tout en reprochant à Manuel Valls de nier le déterminisme et la pertinence de la sociologie au profit de la responsabilité individuelle, il lui sait gré d'avoir bien vu le problème : « Cette position a au moins le mérite de la cohérence. Elle sent bien que le savoir sociologique met en crise les fondements du système de la responsabilité individuelle, du jugement et de la répression » (*Libération* 13 janvier 2016). Est incohérente en revanche la position « de nombreux sociologues ou chercheurs en sciences sociales qui font un

usage dépolitisant de leur pratique et de leur savoir, et qui affirment ainsi que la tâche de connaître les phénomènes – qui relèverait de la “connaissance” – ne doit pas être confondue avec une prise de position critique sur les institutions – qui relève de l’engagement –, ou que comprendre un système relèverait de la science quand la responsabilité relèverait du droit, en sorte que nous aurions affaire ici à deux mondes différents. Expliquer ne serait pas excuser. Comment peut-on à ce point désamorcer la portée critique de la sociologie ? ». Ainsi, pour qui comprend que la critique sociale est consubstantielle à la sociologie, expliquer, c’est bien excuser : « Je pense qu’il faut récupérer le mot d’excuse. On cède trop facilement aux offensives de la pensée réactionnaire ou conservatrice. Excuser, c’est un beau programme de gauche ». La sociologie n’est-elle pas un sport de combat ? Et faisant valoir que le droit utilise déjà le savoir psychiatrique pour déclarer pénalement irresponsables les aliénés mentaux, il propose que les explications sociologiques soient utilisées de la même manière pour les aliénés sociaux : « Pourquoi ne pourrait-on pas utiliser de la même manière le savoir sociologique ? J’ai assisté à de nombreux procès d’assises pour mon dernier livre. À plusieurs d’entre eux, les accusés étaient des SDF : ils boivent, ils se battent, l’un d’entre eux tombe et meurt. Je pourrais très bien comprendre qu’on déclare ce SDF irresponsable de ces coups mortels, ou qu’on atténue sa responsabilité, en raison de la façon dont son geste fut prescrit et engendré par la situation dans laquelle il s’est trouvé pris ». Pour M. de Lagasnerie comme pour M. Toprak, il y a des actions criminelles qui sont « prescrites » par la société selon une nécessité aussi implacable que celle de la loi naturelle en vertu de laquelle la pression atmosphérique maintient le vif-argent à 76 cm dans le tube de Torricelli.

Il est donc faux que la formule « expliquer, c’est un peu excuser » soit rejetée tout uniment par *la* sociologie comme le ton grand seigneur adopté par M. Lahire pourrait le faire accroire. Elle est au contraire revendiquée aussi bien par des partisans de la sociologie « explicative » que par des adeptes de la sociologie « compréhensive ». Se référant à Max Weber, M. Hervé Glévarec, Directeur de recherches au CNRS, écrit : « La sociologie excuse chaque fois qu’elle est déterministe [...]. Expliquer de façon déterminante exclut le fait qu’une action prend une signification pour un individu. À l’inverse de l’explication, la compréhension d’un acte via sa signification n’exclut ni le libre arbitre, ni la morale. La valeur morale de l’acte fait partie du sens visé par l’individu : il peut vouloir faire le mal, transgresser, terroriser. Et on doit supposer qu’un individu sait ce qu’il fait. [...] Oui, expliquer, c’est excuser, c’est comprendre qui n’est pas excuser. Non l’explication n’est pas toute la sociologie, il y a une sociologie qui restitue ou qualifie le sens des activités, et cette sociologie n’excuse rien du sens immoral éventuel des actions » (*Libération* 24 janvier 2016). Quant à M. de Lagasnerie c’est, on l’a vu, pour des raisons diamétralement opposées qu’il revendique cette formule. Loin de distinguer entre expliquer et comprendre, il assume dans toute sa radicalité le nécessitarisme de l’explication sociologique et ses conséquences pénales. En même temps il proclame la nature subversive et « rebelle » de la sociologie. Sur ces deux points il peut légitimement se réclamer de Bourdieu, davantage du premier Bourdieu dans le premier cas et du second Bourdieu dans le deuxième : non pas de celui qui, dans la lignée de Max Weber, revendiquait l’autonomie du champ scientifique, mais de celui qui, ayant découvert que l’exigence d’objectivité qu’il s’imposait était une forme de « censure »⁷, voit dans la sociologie une science « éminemment politique »⁸ et revendique à travers son

engagement la double qualité de savant et de politique.

On retrouve cette dualité chez M. Lahire, mais sur le mode de la duplicité. De ceux qui s'en prennent à la sociologie, M. Lahire dit qu'ils sont incapables de comprendre « qu'il puisse exister des travaux de recherche ayant pour seul but de donner à comprendre l'existant de la façon la plus rationnelle possible, et non à le juger ou à proposer des moyens de le transformer » (Bernard Lahire *op. cit.* p. 11-12). Contre une sociologie d'inspiration marxiste qui ne se contenterait pas d'interpréter le monde mais se proposerait de le transformer, M. Lahire se présente ici comme le chantre d'une sociologie purement théorique, recherchant le savoir pour lui-même. La connaissance scientifique, poursuit-il, se situe sur un plan non-normatif. Le savant comme tel « dit ce qui est ; il constate ce que sont les choses, et il s'en tient là » (*ibid.* p. 35). À la différence du commissaire Maigret, il ne doit pas se prononcer « sur la nécessité ou pas de punir » (*ibid.* p. 43). Cependant :

« comprendre sert, en définitive, à résoudre les problèmes autrement que par la mise à l'écart (incarcération, éloignement, ou enfermement psychiatrique) ou la destruction de l'autre (peine de mort). Prendre de la distance à l'égard du monde est ce qui permet de prendre en compte l'ensemble d'un problème, alors que tout le monde a les yeux rivés sur les actes délinquants ou criminels et la « personnalité » des auteurs de ces actes. Seules cette prise de distance et cette désindividualisation du problème permettent d'envisager des solutions collectives et durables » (*ibid.* p. 45).

Ainsi donc, bien que la sociologie soit non-normative, bien que le sociologue se borne à constater ce que sont les choses, bien qu'il ne doive pas se prononcer sur la nécessité de punir ou non, la compréhension sociologique permet de dire qu'il ne faut pas résoudre les problèmes en incarcérant les délinquants. Pourquoi ? Parce qu'elle « désindividualise » le problème de la délinquance, parce que, à la différence du commun des mortels, elle n'attribue pas l'acte délictueux à la « personnalité » du délinquant et à son libre-arbitre, mais, vraisemblablement puisqu'il s'agit de la sociologie, aux déterminations sociales qui l'ont conduit à la délinquance. Pourtant dans une interview au journal *L'Humanité* M. Lahire déclare : « Les tenants de cette critique de « l'excuse sociologique » opposent ce qu'ils croient être les sciences sociales, qui nieraient la réalité de l'individu en faisant prévaloir les causes « collectives » de ses actes, à la philosophie de la responsabilité individuelle ». On a un peu de mal à suivre : les ennemis de la sociologie se trompent-ils sur les sciences sociales en pensant qu'elles nient la réalité de l'individu en faisant prévaloir les causes collectives de ses actes, ou ont-ils raison avec M. Lahire en pensant qu'elles désindividualisent le problème de la délinquance en proposant des solutions collectives pour agir sur des causes collectives ?

À vrai dire, M. Lahire est un virtuose du double langage. D'un côté il professe un déterminisme strict dont la logique ne permet pas de distinguer l'explication de l'excuse et en même temps, comme il ne peut en assumer la conséquence avec la même franchise que M. de Lagasnerie parce que cela accrédirait la thèse des « ennemis » de la sociologie, il s'emploie à dissimuler, de façon purement verbale et parfaitement contradictoire, la rigueur de ce déterminisme et à concéder, du bout des lèvres et de façon non moins contradictoire, que l'explication sociologique telle qu'il la conçoit n'empêche pas de punir. Il écrit ainsi : « On confond aussi souvent le déterminisme avec le caractère prévisible des événements. Or il va de soi que les sciences du monde social ne mettent pas en évidence des « causalités » simples, univoques et mécaniques qui permettraient de prévoir avec certitude des comportements comme on peut prévoir la dissolution du sucre dans l'eau ou la chute d'une pomme se détachant de l'arbre. Ce sont au mieux des probabilités d'apparition de comportements ou d'événements qui sont calculées » (*Ibid.* p. 58). On pourrait croire ici qu'il y a entre les sciences sociales et les sciences de la nature une différence telle que, même si un individu humain a davantage de chances d'avoir tel ou tel comportement en fonction des déterminismes sociaux qui pèsent sur la population à laquelle il appartient, la réalité de cet individu et les choix qu'il fait ne sont pas réductibles à ces déterminismes sociaux ou à ces « causes collectives ». Il n'en est rien car les deux raisons qui, selon M. Lahire, expliquent cette imprévisibilité ne remettent nullement en cause l'existence des déterminismes : « d'une part l'impossibilité de réduire un contexte social d'action à une série finie de paramètres pertinents, comme dans le cas des expériences physiques ou chimiques, et d'autre part la complexité interne des individus dont le patrimoine de dispositions à voir, à sentir, agir, etc., est plus ou moins hétérogène » (*Ibid.* p. 58-59). Ainsi « ce qui déterminera l'activation de telle disposition dans tel contexte peut être conçu comme le produit de l'interaction entre des [rapports de] forces internes et externes : rapports de forces internes entre des dispositions plus ou moins fortement constituées au cours de la socialisation passée, et rapport de forces externes entre des éléments du contexte qui pèsent plus ou moins fortement sur l'individu ... » (*Ibid.* p. 59-60). On le voit, le déterminisme probabilitaire des sciences sociales ne laisse pas plus de place à la responsabilité individuelle que celui de la physique quantique ne permet d'attribuer le libre-arbitre au photon.

La connaissance désintéressée, la normativité et l'engagement

M. Lahire affirme par ailleurs que ceux qui ramènent les sciences sociales à une culture de l'excuse confondent le plan non normatif « qui est propre à la connaissance scientifique d'une part, et le second, normatif, qui est propre à la justice, à la police, à la prison, etc., d'autre part. De son côté le savant étudie « ce qui est » et n'a pas à apprécier si ce qui est est « bien » ou « mal » (*Ibid.* p. 35). Mais où M. Lahire a-t-il été chercher que la normativité juridique consistait à se prononcer sur le bien et le mal ? C'est confondre le droit et la morale. Lorsque le juge condamne, il ne dit pas que le prévenu a mal agi, il dit qu'il a contrevenu à la loi et lorsqu'il excuse, en accordant des circonstances atténuantes ou en reconnaissant l'irresponsabilité pénale, il ne décerne pas un brevet de moralité : il dit que le discernement de celui qui est traduit devant lui était aboli ou altéré. Dans les deux cas il porte un jugement de réalité et non un jugement de valeur. La distinction que M. Lahire prétend faire entre l'explication, qui relèverait du jugement de réalité et

l'excuse qui relèverait du jugement de valeur est donc inopérante. En revanche on aimerait savoir comment M. Lahire, si prompt à stigmatiser l'ignorance de ceux qui confondent la non normativité de la connaissance scientifique et la normativité de la morale, apprécie cette déclaration de Bourdieu sur la sociologie : « c'est une éthique parce que c'est une science. Si ce que je dis est vrai, s'il est vrai que c'est à travers la connaissance des déterminations procurée par la science que devient possible une forme de liberté qui est la condition et le corrélat d'une éthique, alors il est vrai aussi qu'une science réflexive de la société implique ou inclut une éthique » (Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant *op. cit.* p. 171).

Pour Bourdieu hier comme pour Lagasnerie aujourd'hui la sociologie, parce qu'elle se confond avec la critique sociale, est éminemment politique et implique ou inclut une éthique, ce qui justifie la posture du savant militant et conduit à l'assumer sans état d'âme. Ainsi Patrick Champagne, l'un des plus proches disciples et collaborateurs de Bourdieu, pouvait-il déclarer : « Regardez la réussite actuelle de *Charlie Hebdo* [...] Nous sommes dans le même état d'esprit : être là, dire ce qu'on pense, refuser le consensus, jouer les emmerdeurs [...]. Et nous gardons une approche la plus scientifique possible » [9](#). M. Lahire quant à lui n'assume cette position qu'à moitié. Dans son livre il dénonce une justice qui relaxe les policiers dans l'affaire de Clichy-sous-Bois mais se montrerait moins encline à l'indulgence à l'endroit des jeunes délinquants (p. 29) ; il dénonce la politique pénale répressive et propose de renoncer à l'incarcération des délinquants et des criminels ainsi qu'à l'enfermement psychiatrique (p. 45) ; il décrit l'organisation sociale selon le schéma de la division entre dominants et dominés (p. 67-72, p. 132) ; il soutient la position des syndicats qui refusent le travail dominical fût-il réclamé par les salariés (p. 72-75) ; il relaie et approuve l'appel de *Mediapart* à refuser de traiter du problème de l'immigration (p. 95-96). Cependant M. Lahire ne prétend pas, lui, « jouer les emmerdeurs ». Il n'est pas un « scientifique emmerdeur », mais un scientifique tout court, un pur savant qui respecte la distinction de l'explicatif et du normatif, qui se borne à étudier ce qui est et qui se garde bien d'apprécier si ce qui est est « bien » ou « mal » *Larvatus prodit* [10](#) !

Le libre arbitre vu par le sociologue

M. Lahire n'a pas de mots assez méprisants pour tous les ignorants – politiques, journalistes, essayistes – qui se permettent de parler de la réalité sociale alors qu'ils n'ont pas lu de livres de sociologie [11](#). À lire ce qu'il écrit de la philosophie de la liberté, qu'il ne connaît que sous la forme d'un libre arbitre dont il donne la version la plus caricaturale qui soit, on se demande s'il a jamais ouvert un livre de philosophie. Il est certes plus facile de recopier une citation de Spinoza trouvée chez Bourdieu (Bernard Lahire *op. cit.* p. 40) que de se plonger sérieusement dans la lecture des philosophes. Dès le début de son ouvrage, où la négation du libre arbitre à laquelle un chapitre entier est consacré [12](#) revient comme un leitmotiv, il attribue à la sociologie le mérite d'avoir « fait tomber l'illusion selon laquelle chaque individu serait un atome isolé, libre et maître de son destin, petit centre autonome d'une expérience du monde, avec ses choix, ses décisions et ses volontés sans contraintes ni causes [...] une entité close sur elle-même qui porterait en elle tous les principes et toutes les raisons de son comportement » (Bernard Lahire *op. cit.* p.8). Si Sartre a pu penser

que la liberté de l'homme est une liberté « en situation », il ne le doit sans doute qu'à la sociologie durkheimienne, mais sûrement pas à la lecture de Hegel... Plus loin, M. Lahire déclare : « L'idée même que l'on puisse trouver dans la réalité empirique des preuves de l'existence d'une liberté humaine irréductible n'a pas grand sens » (*Ibid.* p. 62). Assurément, mais est-ce chez Kant que M. Lahire a lu qu'on pouvait trouver dans la réalité empirique des preuves de l'existence de la liberté ? Et il poursuit : « Elle signifierait que l'on pourrait prouver l'existence d'individus autodéterminés, c'est-à-dire d'individus dont les comportements ne seraient déterminés que par leur volonté, et que cette volonté elle-même n'aurait ni histoire, ni contexte, ni contact ou soutiens extérieurs » (*Ibid.*). Qui a jamais prétendu cela ? Est-ce chez Kant que M. Lahire a trouvé que la volonté n'était pas soumise à des mobiles, que l'action humaine n'avait aucun caractère phénoménal ou qu'il y avait des phénomènes sans cause ? Les sciences sociales, écrit M. Lahire, montrent « que l'individu isolé, enfermé sur lui-même, libre et pleinement conscient, qui agit, pense, décide ou choisit en toute connaissance de ce qui le détermine à agir, penser, décider ou choisir, est une *fiction philosophique* ou *juridique* » (*Ibid.* p. 51). Les sciences sociales en vérité ? Pascal ne l'avait-il pas déjà montré qui, dans la quatrième Provinciale, répondait au bon Père jésuite réclamant une aussi parfaite connaissance : « Si cela est, il n'y a guère d'actions volontaires dans la vie ; car on ne pense guère à tout cela » ? Est-ce chez Descartes, le philosophe du libre arbitre par excellence, que M. Lahire a trouvé que le sujet libre agissait avec cette pleine conscience et choisissait « en toute connaissance » ? Est-ce dans la lettre au P. Mesland du 2 mai 1644 qu'il a lu que, les hommes étant tous des « bienheureux qui sont confirmés en grâce », il n'y a que de la lumière dans leur entendement ? Ce que montre précisément la théorie cartésienne de la liberté c'est que, bien loin qu'il soit nécessaire de connaître clairement le bien pour pécher, car on ne pécherait jamais si on le connaissait en toute clarté, on ne pêche jamais qu'en le connaissant imparfaitement, car nous pouvons ne pas voir, ou ne pas chercher à voir, ou refuser de voir ce que nous devrions voir. Kierkegaard n'en sera pas très éloigné lorsqu'il évoquera « cette activité au fond de nous par laquelle nous travaillons à obscurcir notre connaissance » [13](#). M. Lahire fait du libre-arbitre une fiction juridique dont le tribunal a besoin pour assouvir sa passion répressive : « C'est d'une certaine façon toute son existence qui repose sur cette présupposition » (Bernard Lahire *op. cit.* p. 52). À vrai dire le droit pénal ne peut pas plus se fonder sur le libre arbitre tel qu'il le conçoit que sur le déterminisme mécaniste qu'il professe. Le tribunal ne pourrait pas punir, sauf dans une perspective strictement utilitariste, si l'homme n'était pas plus responsable du crime que le nuage de la pluie, mais il ne pourrait pas davantage accorder de circonstances atténuantes si le crime résultait du choix luciférien d'un criminel « pleinement conscient ». Ce qui s'accorde avec le droit pénal c'est une philosophie de la liberté beaucoup plus subtile, lentement élaborée à travers les siècles, que M. Lahire ignore superbement.

Récapitulation

De ce qui précède on peut retenir les points suivants :

1 – Expliquer, c'est rendre compte des phénomènes en les rattachant les uns aux autres selon

des lois qui expriment des rapports nécessaires entre eux et permettent de les prévoir soit de façon exacte et précise, comme dans la mécanique classique, soit de façon statistique et probabilitaire comme dans la physique quantique mais aussi dans les sciences de l'homme. Précisément parce que les lois expriment des rapports nécessaires, l'explication scientifique ne laisse aucune place à la liberté et à la responsabilité.

2 – Dans les sciences de la nature, expliquer ne peut consister à excuser parce que les phénomènes qu'on prend pour objet ne sont pas des sujets doués de conscience auxquels on pourrait imputer la responsabilité d'actions délibérées et volontaires. Seule une sotte comparaison de M. Lahire a contraint à rappeler cette évidence.

3 – Dans les sciences de l'homme au contraire, où l'on rencontre de tels sujets et de telles actions, l'explication comme telle, parce qu'elle exclut la liberté et la responsabilité, en faisant de ces actions l'effet nécessaire de causes antécédentes extérieures à la volonté du sujet, a pour effet immédiat de l'excuser, c'est-à-dire de le mettre hors de cause.

4 – Pour tenir compte de cette différence entre l'objet des sciences de la nature et celle des sciences de l'homme, la sociologie a depuis longtemps distingué entre *expliquer* et *comprendre*. La sociologie compréhensive, dont Max Weber est le plus illustre représentant, adjoint à la nécessaire recherche des causes, tâche de l'explication, la recherche des raisons des actions des hommes et du sens qu'ils leur donnent, tâche de la compréhension. Dans cette perspective comprendre n'est pas excuser puisqu'on peut préférer de mauvaises raisons à de bonnes.

5 – Cependant M. Lahire ignore ou récuse cette distinction. Outre qu'il emploie indifféremment les mots *expliquer* et *comprendre*, il donne de la compréhension une définition qui lui assigne la même nécessité qu'à l'explication : « Dans une telle présentation des choses, on prétend que comprendre les actes (les nécessiter en les contextualisant, en les historicisant, en les reliant à d'autres actes) est une manière de déresponsabiliser leurs auteurs » (*Ibid.* p. 147). La nécessité est le caractère de ce qui ne peut pas ne pas être. Si comprendre un acte c'est le saisir comme ne pouvant pas ne pas avoir été accompli, on ne voit pas comment on pourrait le comprendre sans nier que son auteur en fût responsable. Et de fait, M. Lahire s'en prend à « certains sociologues partisans des explications individualistes » (*Ibid.* p. 26) et déplore que « certains chercheurs en sciences humaines et sociales qui postulent la liberté de l'Homme » (*Ibid.* p.65) invoquent des « marges de liberté » (*Ibid.* p. 63). Dans ces conditions c'est de façon inconséquente qu'il refuse de tirer de son nécessitarisme les conclusions qui en découlent.

Hypothèses finales

Si M. Lahire voulait simplement dire que le refus de prendre en compte la liberté dans la recherche de l'explication en sociologie était un simple « préjugé de méthode », analogue au refus d'invoquer l'hypothèse paresseuse des causes finales en biologie, condition indispensable dans les deux cas à une investigation féconde et illimitée, on ne pourrait que le suivre sur ce point, mais

son livre est traversé par une négation du libre arbitre à ce point obsessionnelle, agressive et frénétique qu'on peut douter que sa portée soit seulement méthodologique. De même s'il voulait dire que le sociologue lorsqu'il explique peut ne vouloir rien d'autre qu'expliquer, nous le lui accorderions volontiers car nous savons que tous les sociologues ne se veulent pas militants. M. Lahire se reconnaît-il dans le portrait qu'il trace lui-même du savant ? « En tant qu'il se livre à l'investigation scientifique, il se désintéresse des conséquences pratiques. Il dit ce qui est ; il constate ce que sont les choses, et il s'en tient là » (*Ibid.* p. 35). Si cela signifie que le savant dans l'acte même d'expliquer se borne à rechercher des causes, abstraction faite de toutes les conséquences pratiques qu'on pourrait en tirer et que c'est seulement après que d'autres, ou lui-même, pourront en tant que citoyens, gouvernants, juges ou militants, en tirer ces conséquences pratiques et les discuter pour les accepter ou les refuser, c'est parfaitement vrai. Mais si telle est la position de M. Lahire on est en droit de se demander pourquoi il s'est offusqué de la petite phrase de Manuel Valls. Cela n'a de sens que si le premier ministre avait reproché aux hommes de science de se livrer à la recherche scientifique. Il y a cependant une seconde hypothèse : c'est qu'il s'en soit pris non aux savants en tant qu'ils se livrent à l'investigation scientifique, mais aux citoyens, aux politiques, aux militants et aux « doxosophes »¹⁴ qui se servent ensuite des explications scientifiques pour excuser les terroristes en montrant que leurs actes leur avaient été « prescrits » par la société. Pour trancher entre ces deux hypothèses il n'est pas inutile d'examiner le contexte des propos du premier ministre.

Le 26 novembre 2015 au Sénat lors des questions au gouvernement, Manuel Valls faisait la déclaration suivante que M. Lahire connaît puisqu'il la cite : « j'en ai assez de ceux qui cherchent en permanence des excuses et des explications culturelles ou sociologiques aux événements qui se sont produits ! ». Il répondait au sénateur communiste Christian Favier qui lui avait demandé : « quelles politiques publiques comptez-vous mettre en œuvre pour que toute la jeunesse, sans aucune discrimination, ni stigmatisation, puisse redonner sens à sa vie, reprendre confiance et renouer, enfin, avec l'espoir d'un avenir meilleur ? ». C'est à cette question qui suggérait que le terrorisme trouvait sa cause dans la stigmatisation et la discrimination subie par une certaine jeunesse que le premier ministre répondait. Peu importe du reste que le sénateur ait emprunté cette explication à des sociologues ou qu'il l'ait inventée lui-même : ce n'est pas un sociologue qui avait interpellé M. Valls et ce n'est pas à un sociologue que M. Valls a répondu.

De même le 9 janvier 2016 ce n'est pas devant l'École normale supérieure de Lyon, ni devant l'EHESS, ni devant le Collège de France que le premier ministre a déclaré que « expliquer, c'est déjà un peu vouloir excuser », c'est devant l'Hyper Cacher où, un an plus tôt, des Juifs avaient été assassinés parce qu'ils étaient Juifs. Il parlait devant les proches des victimes dont certains avaient pu être meurtris d'entendre répéter à l'envi, avant même que le sang de leurs morts fût séché, que « les premières victimes du terrorisme sont les musulmans », que les terroristes sont aussi nos enfants, partageant la même humanité souffrante que leurs victimes¹⁵, et qu'il ne faut surtout pas les traiter de barbares car le barbare, n'est-ce pas, c'est celui qui croit à la barbarie. Et peut-être d'autant plus que tous les bourreaux n'ont pas le même droit à l'explication et à la compassion. Non seulement on ne propose pas de retirer les plaques commémoratives rendant

hommage aux victimes de la « barbarie nazie », mais lorsque des sous-prolétaires au crâne rasé tabassent un homosexuel, on n'entend guère dire qu'eux aussi sont nos enfants et que la frontière est ténue qui sépare les victimes de leurs bourreaux, les uns et les autres communiant dans la même humanité souffrante.

Dans ce contexte est-il plausible que l'intention de M. Valls ait été celle que lui prête M. Lahire ? Nous laisserons les lecteurs de bonne foi, et les autres aussi, en décider.

Notes

1 – Pierre Bourdieu « Espace social et pouvoir symbolique » in *Choses dites*, Minuit, 1987, p. 147.

2 – « Je vois ce qui est le meilleur et je l'approuve, mais je choisis le pire ». Ovide *Métamorphoses* VII, 20.

3 – Nietzsche *Humain, trop humain* § 39.

4 – Ce faisant M. Lahire paraphrase Bourdieu, sans prendre la peine de le citer : *Interventions 1961-2001 Science sociale et action politique* Agone, 2002, p. 190-191. Sur l'absurdité de la thèse freudienne de la révolution copernicienne comme blessure narcissique, on lira la salutaire mise au point de Rémi Brague : Le géocentrisme comme humiliation de l'homme in *Au moyen du Moyen Âge* Flammarion Champs essais 2008, p. 362-396. Ajoutons enfin que Bourdieu et M. Lahire se sont fait fait brûler la politesse par Carnap qui avait déjà imputé à la psychologie une quatrième blessure infligée au narcissisme de l'homme.

5 – Bernard Lahire *Pour la sociologie*, La Découverte 2016, p.7.

6 – Ainsi Bernard Lahire déclare-t-il : « Je considère que je vais au bout de la logique de Marx. Si les individus sont socialement produits, cela signifie que la liberté individuelle, le « libre arbitre », n'existe pas ». Bernard Lahire : « La conscience de classe s'incarne dans des individus » *L'Humanité* 15 février 2013.

7 – Pierre Bourdieu *Contre-feux 2 Liber* « Raisons d'agir », 2001, p. 75 : « je me suis trouvé conduit par la logique de mon travail à outrepasser les limites que je m'étais assignées au nom d'une idée de l'objectivité qui m'est apparue peu à peu comme une forme de censure ». Sur l'évolution de Bourdieu voir aussi Nathalie Heinich *Pourquoi Bourdieu* Gallimard, 2007.

8 – Loïc Wacquant in Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant *Réponses Pour une anthropologie réflexive* Seuil, 1992, p. 40 : « elle ne saurait être neutre, détachée, apolitique ».

9 – *Libération* 16 avril 1998 cité par Jeannine Verdès-Leroux *Le Savant et la politique* Grasset, LP Biblio essais, 1998, p. 137.

10 – « Il s'avance masqué ». Dans le préambule de ses *Cogitationes privatae* Descartes avait écrit « *Larvatus prode* » : je m'avance masqué. Cependant, si l'on en croit Gouhier, il faut comprendre que Descartes était, tout à l'inverse de M. Lahire, un jeune savant déguisé en soldat. Cf. Henri Gouhier *La pensée religieuse de Descartes* Vrin, 1972, p. 44.

11 – Il n'hésite pas non plus à avoir recours à l'argument d'autorité sous sa forme la plus grossière. Ainsi dans un débat, incapable de répondre à une objection de Brice Couturier, qui au contraire lit beaucoup de livres de sociologie, il lui lance : « Vous n'êtes pas sociologue ». 12 décembre 2015 Maison de la Radio.

12 – Chapitre 3, « La fiction de l'Homo clausus et du libre arbitre » p. 51-65.

13 – Kierkegaard *Traité du désespoir* 2e partie Livre IV ch. 2 La définition socratique du péché Gallimard Idées 1980 p. 177.

14 – Cf Pierre Bourdieu *Les doxosophes* Minuit n° 1 novembre 1972 p. 26-45. « Ils se servent de l'apparence de science qu'ils savent exhiber pour intervenir, au nom de la science, dans la réalité qu'ils feignent d'analyser ». *Penser la politique Actes de la recherche en sciences sociales* Année 1988, vol. 71, n° 1, p. 2.

15 – Compassion qui va des chrétiens aux communistes : « J'ai une peine immense pour ceux ont été tués, mais il n'y a pas une ligne infranchissable entre les victimes et les bourreaux. C'est la même humanité qui souffre, comme un corps commun ». Christian Bobin *Le Pèlerin* 15 janvier 2015 « Ces talibans français sont nos enfants. Ils sont dans une posture de sauvagerie, de folie, de barbarie, mais ce sont nos enfants », André Gérin *Lyon Capitale* 17 février 2016.